cfa auto mâcon by CCI

livret handicap emploi formation



CCI CÔTE-D'OR SAÔNE-ET-LOIRE
MÉTROPOLE DE BOURGOGNE

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

CFA PILOTE
Réseau de l'ANFA

SOMMAIRE

I. Qu’est-ce que le handicap ? 2

II. La loi pour l'obligation d'emploi des personnes handicapées 2

III. Les dispositifs communs avec des spécificités pour les PSH 3

IV. Les aides spécifiques aux PSH 4

V. Les acteurs du handicap 5

I. Qu'est-ce que le handicap ?



II. La loi pour l'obligation d'emploi des personnes handicapées

Tout employeur d'au moins 20 salariés, doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total. L'obligation d'emploi concerne tous les salariés du secteur privé ou public, quelle que soit la nature du contrat. L'employeur doit déclarer chaque année le nombre d'emplois occupés par un travail handicapé pour justifier qu'il respecte son obligation d'emploi. Si l'employeur ne respecte pas son obligation d'emploi, il doit verser une contribution annuelle.

Source : *SERVICE-PUBLIC.FR*
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23149

Article L5212-2 *Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 67 (M)*

Tout employeur emploie des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés à l'article L. 5212-13 dans la proportion minimale de 6 % de l'effectif total de ses salariés.

Si cette obligation d'emploi n'est pas respectée, la pénalité peut atteindre jusqu'à 1 500 fois le SMIC horaire par travailleur handicapé non-employé.



UB = unité bénéficiaire

Source : *GEDEAS*
https://gedeas.fr/2018/02/01/la-contribution-agefiph/

III. Les dispositifs communs avec des spécificités pour les PSH[1]

- ***Le CPF[2] :*** Pour les personnes en situations de handicap (PSH), le CPF est davantage alimenté chaque mois, à hauteur de 800€/ mois.
- ***Le PTP[3]*** : Pour les PSH, il n'y a pas de conditions d'ancienneté pour bénéficier du PTP.
- ***La PMSMP[4] :*** Ce dispositif d'aide au retour à l'emploi est accessible aux personnes faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel dont les PSH qui peuvent donc bénéficier de ce dispositif.
- ***CA[5] ou CP[6] :*** Pour les PSH, il n'y a pas de limite d'âge pour conclure un CA ou un CP et le niveau de prise en charge est majoré dans la limite d'un montant de 6 000 euros pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2021.

[1] PSH : Personne en Situation de Handicap
[2] CPF : Compte Personnel de Formation
[3] PTP : Projet de Transition Professionnelle
[4] PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
[5] CA : Contrat d'Apprentissage
[6] CP : Contrat de Professionnalisation

IV. Les aides spécifiques aux PSH

Les salariés en situation de handicap peuvent également suivre des actions spécifiques de formation sur décision des Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Au préalable, ils peuvent définir leur projet professionnel ou leur projet de formation dans un centre de pré-orientation (CPO) ou effectuer un bilan de compétences.

Le contrat de rééducation professionnelle : les salariés en situation de handicap peuvent bénéficier d'un contrat de rééducation professionnelle chez l'employeur ou d'actions de formation dans des centres de rééducation professionnelle (CRP) qui sont à la fois des établissements médico-sociaux et des organismes de formation adaptés aux besoins des personnes handicapées.

Le dispositif d'emploi accompagné : Une personne reconnue travailleur handicapé par la CDAPH[7] peut bénéficier d'un dispositif d'emploi accompagné dès l'âge de 16 ans. Ce dispositif comporte un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle pour accéder au marché du travail du milieu ordinaire et s'y maintenir. Il est mis en place sur décision de la CDAPH.

Source : *SERVICE-PUBLIC.FR*
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34063

Prestations d'appuis spécifiques : Ce dispositif en faveur des PSH consiste en une prestation d'un expert du handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et des troubles cognitifs) qui détermine le potentiel, le degré d'autonomie et les moyens à mettre en place ou à développer pour compenser le handicap d'une PSH. Cette intervention peut être mobilisée au moment de la construction du projet professionnel (d'insertion, de formation ou de maintien) de la personne, de son intégration en emploi ou en formation, mais également pour le suivi dans l'emploi et/ou son maintien. Elle est prescrite principalement par un conseiller à l'emploi Cap emploi, Pôle emploi ou Mission Locale et des employeurs publics et privés.

Source : *AGEFIPH*
https://www.agefiph.fr/aides-handicap/prestations-dappuis-specifiques

Par ailleurs toutes personnes en situation de handicap, peut bénéficier d'adaptation de son poste de travail. Pour cela son employeur peut contacter les acteurs du handicap tels que l'AGEFIPH ou le FIPHFP.

[7] CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

V. Les acteurs du handicap

ENSEMBLE ACTEURS EN FRANCE LIES AU HANDICAP

ALTERNANCE EMPLOI
https://www.alternance.emploi.gouv.fr

HANDI-ALTERNANCE
https://www.handi-alternance.fr/
Simplifier la rencontre entre les entreprises qui recrutent en alternance ou contrat de professionnalisation avec les candidats en situation de handicap.

MISSION HANDICAP.COM
Travailleur Handicapé : votre site d'offres d'emploi | MissionHandicap
Site incontournable de l'emploi et des personnes handicapées, MissionHandicap.fr réalise pour tous les acteurs de son secteur un baromètre des tendances du recrutement des missions handicap. Véritable levier de connaissance, ce baromètre réalise une agrégation des offres d'emploi diffusées par les missions handicap en temps réel via des algorithmes pour mettre en évidence les tendances du marché chaque mois.

ONISEP
Inclusion et handicap - Onisep

ENSEMBLE DES ACTEURS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET DE SAONE-ET-LOIRE LIES AU HANDICAP

FIPHFP BOURGOGNE FRANCHE COMTE - FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE
Le FIPHFP est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

- http://www.fiphfp.fr/
- Contact : Fabrice Geurts - fabrice.geurts@caissedesdepots.fr

HANDI-PACTE FONCTION PUBLIQUE EST UNE MISSION PORTEE PAR EH CONSEIL
Coordonnateur : Stéphane Gainaux
EH Conseil
2H, Rue Bertrand Russell
25000 Besançon
03 81 84 17 63
Contact : contact.ehconseil@gmail.com

CAP EMPLOI

CAP EMPLOI propose aux travailleurs en situation de handicap et aux employeurs, des accompagnements pour soutenir leurs démarches de recherche d'emploi, de recrutement ou de maintien dans l'emploi. **Travailleurs en situation de handicap et employeurs ont dorénavant un interlocuteur unique spécialisé** pour les accompagner dans le développement de parcours professionnel et soutenir l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

CAP Emploi :

Côte-d'Or : GIPE 21
Directrice : Hicham ELBAHTOURI- 03 80 53 18 70 info@cap-emploi21.com

Doubs et Territoire de Belfort-Association ARIS
Directrice : Laetitia André - 03 81 41 37 16
landre@capemploi25-90.com

Jura - ASEAJ
Directeur adjoint Thomas Guillot 03 84 43 49 39 contact-jura@capemploi39.com

Nièvre –Association Ressources –
Directeur : Jean-Marie Vieillard 03 86 59 71 29 - info@cap-emploi58.com

Haute-Saône - AHSSEA
Directeur Farid LAÏB - 03 84 97 07 15
infoemploi@capemploi70.com

Saône et Loire - Handisertion
Directrice : Véronique Bonneau - 03 85 22 82 72
v.bonneau@capemploi71.com

Yonne - Association CITHY
Directeur : David Sautereau - 03 86 52 45 11
info@capemploi89.com

L'EPAAST

L'ÉPAAST (Étude technique Préalable à l'Aménagement/Adaptation des Situations de Travail) a pour objectif d'aider les employeurs à définir quelles sont les modifications organisationnelles et/ou techniques souhaitables ou possibles pour permettre une meilleure adéquation entre la personne en situation de handicap et son environnement de travail.

Les modalités de mobilisation de cette prestation sont spécifiques. Les demandes sont adressées au prestataire sur prescription d'un CAP EMPLOI ou, pour la fonction publique territoriale, d'un centre de gestion ayant conventionné avec le FIHFP.

Bourgogne
Actions Industrie
110 rue des Quatre Eléments, 54340 POMPEY
Téléphone : 03 83 49 53 38
Contact : Thierry Baldani - contact@action-industrie.com www.actions-industrie.com

MISSION LOCALE

Les missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : **permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale**. Au nombre de 42, en région Grand Est, elles organisent leur action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé sur le champ de l'emploi, de la formation, du logement et de la santé, la mobilité.

ARML (Association Régionale des Missions Locales) Bourgogne-Franche-Comté, a vu le jour en 2017, réunit les 26missions locales. Elle a pour mission de :

- Représenter les missions locales auprès de la DREETS, le conseil régional, et les autres services de l'État
- Participer à l'élaboration et au suivi des programmes d'animation
- Développer et actualiser les compétences des salariés des missions locales
- Capitaliser et valoriser les actions des missions locales
- Développer les relations avec les entreprises

Directrice ARML Grand Est
Laure REVIGLIO - 03 81 52 89 58
Annuaire des contacts employeurs - Missions Locales de Bourgogne-Franche-Comté (missionslocales-bfc.fr)

PLATES-FORMES REGIONALES D'APPUI INTERMINISTERIEL A LA GRH–(PFRH)

Chargées de la coordination des actions RH et de formation interministérielle en Région. Elle développe la GPEEC interministérielle et appuie les services pour l'amélioration des conditions de travail, de leur organisation et de leur environnement. Elle anime l'action sociale interministérielle. C'est l'interlocuteur privilégié des employeurs de la Fonction publique d'État en Région (directions régionales et départementales, rectorats, établissements publics.).

Développement Apprentissage
Mission de coordination dans le développement de l'apprentissage
Accueil | pass.gouv.fr (fonction-publique.gouv.fr)

PRESTATIONS D'APPUIS SPÉCIFIQUES (PAS) Handicaps Moteur, Visuel et Auditif

Les PAS viennent en appui aux missions des prescripteurs-référents de parcours, mobilisables à tout moment du parcours de la personne bénéficiaire. Ce sont des prestataires experts, spécialisés dans chacune des typologies de handicap pour apporter des conseils, élaborer un diagnostic, un bilan des capacités et/ou mettre en place des techniques et des modes de compensation afin de répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap de la personne.

Public ciblé : Au bénéfice des employeurs publics dans le cadre du recrutement et/ou du maintien dans l'emploi, pour :

- Les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (salariés, demandeurs d'emploi,
- travailleurs indépendants, alternants, stagiaires de la formation professionnelle, agents de la fonction publique)
- Les agents ou en voie de le devenir, ou encore prêts à engager une démarche dans ce sens

HANDICAP MOTEUR
secretariat.agp.bfc@ladapt.net

HANDICAP VISUEL
Association Voir et Percevoir
info@voiretpercevoir.com

HANDICAP AUDITIF
contact@urapeda-bfcc.org

LES SERVICES DE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE

Les **services de pathologie professionnelle** aident au diagnostic médical et au traitement des maladies secondaires aux expositions professionnelles des patients adressés par les médecins généralistes et spécialistes dont les médecins du travail/de prévention. Ils peuvent apporter un avis quant à l'aptitude ou l'inaptitude et accompagner les patients lors des consultations « souffrance au travail ».

La mobilisation du service se fait par le médecin de prévention/du travail ou le médecin traitant, mais elle est également possible par l'employeur pour des expertises médicales (tous types de pathologies).

Les coûts (honoraires et déplacements) sont pris en charge par l'institut de médecine du travail si l'orientation est réalisée par un médecin du travail ou de prévention. Ils sont à la charge de l'employeur dans le cas d'une demande d'expertise de sa part.

CHU de Dijon
Centre de consultations de pathologies professionnelles
2 boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny, 21000 DIJON
Tél. 03 80 29 30 31

LA PSOP

La **PSOP (Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle)** a pour objectif :

- D'aider la personne handicapée à se projeter dans un parcours vers l'emploi ou s'investir dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation ;
- De permettre l'élaboration d'un nouveau projet professionnel dans le cadre du reclassement interne ou externe d'une personne handicapée lorsque le maintien à son poste de travail n'est pas possible.

La PSOP est prescrite exclusivement par les CAP EMPLOI, France travail, les missions locales et Comète (équipes chargées de la démarche précoce d'insertion pour des patients hospitalisés dans des services de soins de suite et de réadaptation).

LADAPT

Avec 110 établissements et services d'accompagnement, de formation, d'insertion, de scolarisation ou de soin, LADAPT accompagne en France chaque année plus de 19 000 personnes.

Cette association a pour objectifs de permettre aux salariés en voie d'inaptitude d'accéder à un nouveau poste dans ou hors de l'entreprise.

Bourgogne-Franche-Comté
16 rue de la Chapelle, BP 43, 89470 MONÉTEAU
Tél. 03 86 47 39 00
E-mail moneteau@ladapt.net

Site de Dijon
3 avenue Jean Bertin, 21000 DIJON
Tél. 03 80 66 00 29
E-mail dijon@ladapt.net

Centre de pré orientation de Besançon
3 rue Victor Sellier, 25000 BESANÇON
Tél. 03 39 25 02 65
E-mail besancon@ladapt.net

Contacts pour les 2 régions :
Laurence Braud, chargée d'insertion
Tél 03 25 83 12 40
e-mail braud.laurence@ladapt.net

Francine Finance, chargée relations entreprises
Tél 06 31 26 33 71
e-mail finance.francine@ladapt.net

ETUDE ERGONOMIQUE

L'Étude ergonomique est mobilisable dans les situations complexes et en complémentarité des dispositifs existants (offre de services des services de santé, CAP emploi…), pour lesquelles les modalités de compensation du handicap doivent-être définies.
Dans le cadre du recrutement, du maintien dans l'emploi ou de l'évolution professionnelle et de la formation pour les alternants.

Prestataire Etude ergonomique

Contact Agefiph
Référent Régional : Caroline
ROUSSY c-roussy@agefiph.asso.fr
Téléphone : 03 80 28 04 31 – 06 67 30 20 51

CHALLENGE EMPLOI/ PEP

Challenge Emploi est un service d'accompagnement spécialisé vers et dans l'emploi créé le 1er septembre 2000 à l'initiative du PDITH, de l'AGEFIPH et des PEP afin de lutter contre les difficultés d'accès à l'emploi ainsi qu'aux activités éducatives et de loisirs de personnes présentant un handicap et reconnues travailleurs handicapés. Ce service permet ainsi de concourir à l'intégration sociale et professionnelle des PSH.

Challenge Emploi fait partie du Dispositif d'Insertion Professionnelle pour Adultes (DIPA) des PEP CBFC et est rattaché à l'ESAT HABILIS depuis janvier 2019.

Challenge Emploi met en œuvre différentes prestations dans le cadre de l'accompagnement individualisé qu'il propose vers et dans l'emploi.

PEP CBFC **:** 30a Rue Elsa Triolet, 21000 DIJON
03 80 45 85 40

PEP 71 **:** 18 rue Colonel Denfert 71100 Chalon sur Saône
Tél : 03 85 45 95 00
E-mail : siege@pep71.org

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS HANDICAP 71

75, rue Saint Cosme 71100 Chalon-sur-Saône
Mise à disposition à but non lucratif de ses salariés auprès des entreprises qui en sont membres en veillant à :

- L'organisation de parcours de qualification et d'insertion professionnelle, ainsi que leur validation, au profit de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle de personnes reconnues handicapées prioritairement ;
- Embauche de ces personnes sur des contrats de travail permettant l'organisation de tels parcours au moyen de mises à disposition successives ;
- Recherche collective de toutes les possibilités d'emploi stabilisé à l'issue du contrat de travail signé avec le GE « HANDICAP 71 », en particulier au sein de ses entreprises adhérentes ;
- Mise en place des dispositifs de pré recrutement ainsi que des actions de promotion des métiers.

AGEFIPH DELEGATION REGIONALE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTE

L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

Immeuble Oasis - 7 boulevard Winston Churchill
21000 Dijon
Tél : 08 00 11 10 09
https://www.agefiph.fr/bourgogne-franche-comte

MDA-MDPH 71 - MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA SAONE- ET-LOIRE

Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), créées par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, exercent, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs proches, d'attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Elles traduisent la volonté de rassembler les compétences liées au handicap afin de faciliter les démarches des personnes handicapées. Les MDPH sont ainsi, dans chaque département, le « guichet unique » d'accès aux droits et prestations prévu pour les personnes handicapées. Le MDPH sont des groupements d'intérêt public, dont le Département assure la tutelle administrative et financière.

18 Rue de Flacé, 71026 Mâcon
03 85 21 51 30
mdph@saoneetloire71.fr

DISPOSITIF PAVA (Parcours d'Accompagnement Vers l'Apprentissage)

Pour permettre à une personne en situation de handicap qui a un **projet de formation** via **l'alternance** de bénéficier **d'un accompagnement à chacune des étapes de son projet** pour lever les freins au handicap

Public :

- Aux jeunes scolarisés ou déscolarisés depuis moins de 6 mois, en situation de handicap, souhaitant mettre en œuvre un projet professionnel via l'alternance, quels que soient le secteur professionnel et le niveau de formation.
- Aux adultes, bénéficiaires de l'obligation d'emploi, ayant un projet validé d'accès à l'emploi, via l'alternance, sur prescription d'un acteur du service public de l'Emploi.

BOURGOGNE

Côte d'or - GIPE 21
03 80 53 18 70 - info@gipe21.com

Nièvre - ASSOCIATION RESSOURCES
03 86 59 71 29 - info@capemploi58.com

Saône et Loire - Chambre de Métiers et de l'Artisanat
03 85 41 40 81 - pava71@artisanat-bfc.fr

Yonne - ASSOCIATION CITHY 07 55 59 59 04 - pava89@capemploi89.com

CHAMBRE DES METIERS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET MCFR

Doubs
03 81 21 35 19 - pava25@artisanat-bfc.fr

Jura
03 84 35 87 10 - pava39@artisanat-bfc.fr

Territoire de Belfort
03 63 78 55 64- pava90@artisanat-bfc.fr

Haute Saône
03 84 75 86 82 - pava70@artisanat-bfc.fr

DREETS – Direction Régionale de l'Economie, de l'emploi, du travail et des Solidarités
173 Boulevard Henri Dunant, 71000 MACON
http://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/Sae
Interlocuteur économique et social privilégié des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux, acteurs de l'insertion et des consommateurs. En rassemblant les compétences de l'État dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, elle vise des synergies nouvelles au service des plus fragiles, de l'hébergement d'urgence jusqu'à l'emploi

COMETE FRANCE
L'association Comète France **œuvre pour le maintien d'une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.** Grâce aux **compétences pluridisciplinaires de cette unité** (regroupant médecin de médecine physique et de réadaptation, ergonome, ergothérapeute, psychologue du travail, assistant de service social…) et à **l'expertise méthodologique développée par Comète France, les patients sont pleinement acteurs de la mise en œuvre de solutions réalistes et personnalisées**. Ces unités ont pour objectif d'évaluer et d'accompagner les patients lors de la phase de soins afin de favoriser leur retour à l'emploi ou d'engager une dynamique d'insertion professionnelle, par la mise en place d'un projet professionnel pouvant se concrétiser le plus rapidement possible après la sortie d'hospitalisation.

Public ciblé : Patients hospitalisés au moment de la prise en charge (hospitalisation complète ou partielle) en situation de handicap ou ayant un problème de santé dont les conséquences au regard de l'emploi constituent un frein à la reprise.

BOURGOGNE

Dijon
Centre de Réadaptation Fonctionnelle COS Divio - 12 rue Saint-Vincent de Paul 21000 DIJON Tel. 03 80 42 45 45
Un réseau de plus de 50 établissements partenaires | Comète France (cometefrance.com)

FRANCHE COMTE
CMPR Bretegnier 14 rue du Docteur Gaulier70400 HERICOURT - Tel. 03 84 46 56 56
CMPR Bretegnier - Pôle santé - Fondation Arc-en-ciel (fondation-arcenciel.fr)

APF DE SAÔNE-ET-LOIRE

APF France handicap, anciennement Association des paralysés de France défend et représente des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés.
6 Place Carnot, 71000 Mâcon
03 85 29 11 60

ARS SAÔNE-ET-LOIRE

Les agences régionales de santé (ARS) sont chargées du pilotage régional du système national de santé. Elles définissent et mettent en œuvre la politique de santé en région, au plus près des besoins de la population. Elles sont l'interlocuteur unique de tous les acteurs de santé en région.
87 Rue de Paris, 71000 MACON
0808 80 71 07
ars-dt71-delegation-territoriale@ars.sante.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE

Hôtel du département
CS 70126
71026 Mâcon Cedex9
http://www.saoneetloire71.fr/
03 85 39 57 10
contact@cg71.fr

DDCS Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Saône et Loire

24 Boulevard Henri Dunant, 71000 MACON
03 58 79 32 20
www.saone-et-loire.gouv.fr

DDPP DE SAÔNE-ET-LOIRE – Direction Départementale de la Protection des Populations

24 Boulevard Henri Dunant, BP 22017
71020 MACON
03 85 22 57 00

HANDI-IT.FR

https://www.handi-it.fr/
Handi-it.fr est un site dédié à l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur de l'informatique et des télécoms. Leur objectif est de renseigner et guider tout travailleur handicapé souhaitant intégrer le milieu professionnel de l'informatique.

HANDIBANQUE

Travailleur Handicapé : votre site d'offres d'emploi | Handibanque
HandiBanque.fr est un site dédie à l'emploi des personnes en situation de handicap dans la banque et la finance.

HANDISTRIB.FR

www.handistrib.fr
Handistrib.fr est un site dédié à l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur du commerce et de la distribution. Leur objectif est de renseigner et de guider tout travailleur handicapé souhaitant intégrer professionnellement ce secteur d'activité.